

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0062/2021	Objet : Modification de la délibération n° 2702/2020 portant sur la désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Caroline DELISSE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, conseillers municipaux.

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Vanessa HANNI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA**Absents** : /

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que le Conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus en son sein par le conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le maire ;

Vu l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise la procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires ;

Vu le courrier de Stéphanie GODEAU JAOUEN en date du 1^{er} septembre 2021, portant démission de son mandat de conseiller municipal et d'administrateur du Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant qu'aux termes de l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles le remplacement de l'administrateur élu démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » ou si cette dernière ne comporte plus de candidat, de prendre le suivant sur la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal ;

Considérant qu'il n'y a plus de candidat sur la liste « J'aime Marolles », par conséquent, Jean-Jacques GAREAU candidat suivant de la liste « Marolles Mon Village », est désigné pour remplacer Stéphanie GODEAU JAOUEN au titre d'administrateur élu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 24 voix pour et 3 abstentions (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE DE :

- la démission de Stéphanie GODEAU JAOUEN le 1^{er} septembre 2021 et de l'installation de **Jean-Jacques GAREAU** dans ses fonctions d'administrateur élu.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 30 septembre 2021



Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr